

La Formation des Salariés

EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE



Pour vos salariés en CDD, bénéficiez d'une prise en charge des coûts de formation

Bénéficiaires

Lorsque l'un de vos salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée suit en dehors du temps de travail effectif :

- Une action de bilan de compétences,
- Une action de formation qualifiante sanctionnée par un titre homologué, un diplôme de l'enseignement technologique ou un Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie (**CQPM**),
- Une action lui permettant d'occuper un poste de travail d'un niveau ou d'un échelon de classification supérieur dans l'entreprise,
- Ou, plus généralement, toute action de formation professionnelle continue concourant au développement de ses compétences.

Financement

L'OPCAIM vous finance dans la limite de 16 h 30 mn (dont 1 h 30 mn au titre du D.I.F.) par mois d'exécution du contrat de travail à durée déterminée :

- Les frais de formation,
- Les coûts du bilan de compétences dans la limite de **62 € HT/heure et de 24 heures par salarié**
- Les frais de transport, d'hébergement et de restauration dans la limite des barèmes fixés par l'OPCAIM.
- L'allocation de formation dans la limite de 1 h 30 mn par mois d'exécution de contrat de travail à durée déterminée.
- Les actions d'accompagnement et de validation des acquis de l'expérience dans la limite de **62 € HT de l'heure/stagiaire et de 24 heures par salarié**

Pour en profiter, votre entreprise doit satisfaire à la condition suivante :

- Entreprise de **10 salariés et plus** : s'être acquittée auprès de l'OPCAIM de la part de la fraction de la participation au développement de la formation professionnelle continue relative au plan de formation (cotisation égale à 0,1% des rémunérations versées pendant l'année de référence),
- Entreprise de **moins de 10 salariés** : s'être acquittée auprès de l'OPCAIM de la contribution de 0,55% de la masse salariale affectée au développement de la formation professionnelle continue.

En savoir plus :

Contactez immédiatement notre équipe de conseillers

- Spécialistes en ingénierie financière,
- Proches de vos préoccupations,
- Connaissant bien votre métier, ses contraintes et ses évolutions.

Ils vous aident à finaliser vos projets et à optimiser votre budget formation.

ADEFIM
Région Parisienne

Association de Développement des Formations
des Industries de la Métallurgie



34, avenue Charles de Gaulle 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Tél. : 01 41 43 96 96 Internet : www.edefim-rp.org
Fax : 01 41 43 96 95 E-mail : info@edefim-rp.org